

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

V2

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
92-219200367-20220928-lmc100000012823-DE

Etaient représentés : Envoi Préfecture : 07/10/2022 Retour Préfecture : 07/10/2022

Absents excusés :

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote :

Sortons le gaz et l'électricité des lois du marché !

Vœu présenté par le groupe Front de Gauche genevillois :

L'inflation qui obère le pouvoir d'achat des ménages modestes en premier lieu touche aussi les collectivités locales. En effet, la spéculation autour de l'énergie a des répercussions fortes sur les finances des collectivités, ici notre ville.

Les collectivités ne sont pas concernées par les tarifs réglementés de l'énergie et affrontent de plein fouet les tarifs qui explosent.

Les collectivités font faces seules et sont prises dans des injonctions contradictoires permanentes : ne pas augmenter le budget de fonctionnement de plus de 1,5% par an en ce qui concerne notre ville, tout en assumant seules la hausse du point d'indice de 3,5 de cet été pour les fonctionnaires. Nous sommes bien évidemment favorables à l'augmentation générale des salaires dans la fonction publique et dans le secteur privé, mais les collectivités ne peuvent pas d'un côté augmenter leurs dépenses et réduire leur budget si ce n'est au prix de la destruction des services publics.

Il est apparu pourtant lors de la crise sanitaire que les services publics et ses agents ont participé largement à tenir le pays debout, que leurs missions étaient essentielles. Nous ne pouvons pas accepter ces doubles discours qui finissent toujours par détruire du service public, par éloigner les citoyens de l'effectivité de leurs droits.

Les Genevilloises et les Genevillois paient aussi le prix fort de l'énergie et les témoignages d'augmentation de leurs factures sont nombreux. Dans une ville populaire, comme celle de Gennevilliers, l'inflation est encore plus lourde comme l'a montré une récente étude de l'INSEE. En effet les postes de dépense de l'alimentation, de l'habitat, de l'énergie occupent une part plus importante dans le budget des foyers que dans les familles aisées.

De plus, les discours sur la responsabilité collective de l'économie d'énergie est d'autant plus insupportable pour une ville populaire comme la nôtre. Nous engageons des travaux pour lutter contre les déperditions de chaleur dans les bâtiments communaux, dans les logements, nous mettons en œuvre des politiques innovantes pour prendre notre part dans la transition écologique, mais il faudrait en plus nous infantiliser dans notre vie quotidienne (couper le WiFi, baisser un peu la clim, fermer les universités).

Les discours déconnectés de nos gouvernants sont d'autant plus insultants quand ils refusent dans le même temps de taxer les super-profits des entreprises de l'énergie qui font des bénéfices records. S'il y a pénurie d'énergie, il y a des profiteurs de cette pénurie. Le dogmatisme du gouvernement Borne est pourtant mis en porte à faux par Ursula Van der Leyen, présidente de la commission européenne, qui a proposé de taxer les super-profits de ces entreprises ainsi que l'économiste de la Banque centrale européenne (BCE). Même l'Union européenne est moins dogmatique que Macron.

C'est pourquoi le conseil municipal de Gennevilliers, réuni le 28 septembre 2022 demande à Emmanuel Macron de :

- Sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF
- Permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché
- Bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022